



*A l'attention des candidats aux postes de membres du CA  
Olympiade 2024-2028*

## **APPEL A CANDIDATURE**

### **Dates importantes**

8 décembre 2024 : Date de l'Assemblée Générale Elective  
28 octobre 2024 : Date limite de réception des candidatures au siège de la FFSNW  
13 Novembre 2024 : Publication des candidatures

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une Assemblée Générale (AG) électorale se tiendra le **8 décembre prochain**. Cette réunion sera l'occasion de renouveler la composition du Conseil d'Administration (CA).

### **Conditions de candidature :**

- Les conditions d'éligibilité sont énoncées à l'article 8.1.2.3 des statuts.  
[Statuts-version-adoptee-28-Juillet-2024.pdf \(ffsnw.fr\)](#)
- Soumettre votre candidature avant le **28 octobre 2024**, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège de la FFSNW :  

*FFSNW, Parc des sports de Choisy Paris-Val de Marne,  
Plaine Sud, Chemin des Bœufs  
94000 CRETEIL*
- La candidature «*doit être composée d'une lettre signée énonçant de manière claire et de façon non équivoque la volonté de candidature de l'émetteur, ainsi que son curriculum vitae*» (art. 9.1 du règlement intérieur). [RI-2018-signé.pdf \(ffsnw.fr\)](#)

### **Modalités**

- Selon art. 9.2 du règlement intérieur, les « candidats au CA de la FFSNW s'engagent à respecter la Charte d'Éthique et de Déontologie dans leurs actes de campagne [...] ».
- La Commission de Surveillances des Opérations Électorales (CSOE) se chargera de valider les candidatures.

N'hésitez pas à consulter les statuts ainsi que le règlement intérieur afin de respecter les modalités de candidatures. [Statuts et règlements - Fédération Française de Ski Nautique & de Wakeboard \(ffsnw.fr\)](#)

Nous comptons sur votre engagement. Votre participation est essentielle pour le bon fonctionnement de notre organisation.